



## Règlement d'ordre intérieur de la salle « Le Foyer »

La salle « Le Foyer » est gérée par l'AGL, et plus particulièrement par Marie-Sarah ([msdelefosse@aglouvain.be](mailto:msdelefosse@aglouvain.be)).

La salle est **en priorité** destinée à accueillir **des activités étudiantes**. L'objectif est de donner aux étudiants un local leur permettant de réaliser leurs initiatives propres. Dans la mesure du possible, la salle peut être mise à disposition pour des activités non-étudiantes.

Dans tous les cas, lors de la réservation, **il sera demandé au futur locataire d'expliquer l'utilisation qu'il compte faire de la salle. Le responsable de la salle autorisera ou non la location, selon le type d'activité** (la salle ne peut en aucun cas être louée pour organiser des soirées publiques de grande envergure).

Les utilisateurs du Foyer s'engagent à **respecter le lieu ainsi que le matériel, la documentation et les travaux artistiques qui s'y trouvent**. Le locataire sera particulièrement attentif à ne pas laisser de traces de papier collant sur les murs, les vitres et les tables. Il est interdit d'utiliser des clous ou des punaises, ou de détériorer la peinture. En cas de dégradations ou de perte, le montant des dégâts sera retiré de la caution et même facturé s'il devait excéder le montant de celle-ci.

Il est **interdit de fumer** dans la salle (des cendriers extérieurs sont mis à disposition).

**Après chaque utilisation**, il est demandé de **jeter les débris** à la poubelle, de **ranger impeccablement la salle** et de **laisser les sanitaires « décents »**.

**Pour une activité en soirée, la salle doit être libérée pour 1h00 du matin au plus tard. L'AGL est seul juge pour décider du montant des amendes dû au non-respect de ces consignes.**

### Montant de la location et caution – Remise des clés

Le montant de la location est fixé à :

- **5 € par location (« utilisateur occasionnel »)**

Une caution de 75€ sera payée en liquide aux locaux de l'AGL, de même que le montant de la location. La clé sera remise le jour de l'activité, selon un horaire convenu avec les permanents AGL.

- **20 € pour 5 locations et plus (« utilisateur régulier »)**

Une caution de 75 € sera versée sur le compte bancaire 363-0067095-11, de même que le montant de la location.

Les utilisateurs réguliers peuvent, moyennant une caution supplémentaire de 25 €, disposer d'une clé. Si l'utilisateur ne souhaite pas disposer d'une clé, elle sera remise le jour de l'activité, selon un horaire convenu avec les permanents AGL.

La caution sera reversée en fin d'année académique sur le compte mentionné dans le contrat.

## **Entretien de la salle – Poubelles**

---

Les utilisateurs réguliers du Foyer s'engagent à participer à tour de rôle à l'entretien de la salle et à la gestion des poubelles. Par quadrimestre, il sera demandé à chacun de réaliser un nettoyage complet (le matériel étant disponible à la salle) et de sortir deux fois les poubelles (une carte d'accès au container étant disponible à l'AGL). Un calendrier des tours de rôle sera affiché aux valves du Foyer.

## **Utilisation de la cuisine**

---

Suite aux rénovations qui ont été faites au Foyer, il a été décidé de condamner la cuisine, afin de réfléchir à une utilisation plus optimale de cette pièce. Il est donc interdit d'y pénétrer ou d'y entreposer quoi que ce soit, jusqu'à nouvel ordre.

**Le Foyer doit avant tout rester un espace convivial et accueillant. Nous comptons sur vous !**

Pour pouvoir disposer de la salle, recevoir et rendre les clés, contactez impérativement l'AGL une semaine avant votre évènement !

**010/450.888 – msdelefosse@aglouvain.be**